

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 JUIN 2025

N° 17

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Objet : Signature de l'avenant 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale

LE CONSEIL,

Vu le code du travail, et notamment les articles L.5132-1 et suivants ;

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles R123-39 et suivants ;

Vu la délibération 2025 DAE 13 du conseil de Paris des 8, 9, 10 et 11 avril 2025 ;

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et le CASVP relative à la mise en œuvre du Dispositif Premières Heures du 9 mai 2023 ;

Vu le projet d'avenant n°3 à la convention pluriannuelle d'objectifs entre la Ville de Paris et le CASVP relative à la mise en œuvre du Dispositif Premières Heures ;

Vu le mémoire présenté par la Directrice Générale du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relatif à la signature de l'avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale ;

Délibère

Article 1

Le conseil d'administration accepte la subvention d'un montant de 73 000€ correspondant au financement de 3 110 heures au titre de l'année 2025.

Article 2

La directrice Générale du CASVP est autorisée à signer l'avenant 3 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec la Ville de Paris relative au financement du dispositif « Premières Heures » destiné à un public en grande exclusion sociale.

Article 3

Les recettes correspondantes seront imputées sur le budget général d'exploitation du CASVP (ligne 75738).

La Directrice Générale

Jeanne SEBAN



La Présidente

Léa Filoche

